



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023 - 26

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	26	3	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

Le 6 avril 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 31 mars 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. Arnaud LOPEZ
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Serge ADALLA.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RECONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42,

VU la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et le fonds vert 2023 du 3 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que la ville de Gournay-sur-Marne a décidé d'entreprendre des travaux pour la reconstruction et l'amélioration énergétique de l'éclairage public,

CONSIDÉRANT que ce projet a été approuvé par le Conseil municipal du 7 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil régional subventionne 389 200,00 € dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional,

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1 : SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du fonds vert 2023 pour ce projet.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan prévisionnel de financement en HT suivant :

PROJET	ESTIMATION DU PROJET	DSIL 2023	CONSEIL RÉGIONAL	FONDS VERT	MONTANT À CHARGE DE LA VILLE
Reconstruction et amélioration de l'éclairage public	1 386 540,00 €	381 378,00 € 27,51 %	389 200,00 € 28,07 %	200 000,00 € 14,42 %	415 962,00 € 30 %

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce financement.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 12 avril 2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

